

# DÉCISIONS

## DÉCISION EUPOL AFGHANISTAN/1/2012 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 10 juillet 2012

relative à la nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan  
(EUPOL AFGHANISTAN)

(2012/456/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) <sup>(1)</sup>, et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/279/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission EUPOL AFGHANISTAN, y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Karl Åke ROGHE chef de mission à compter du 1<sup>er</sup> août 2012,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Karl Åke ROGHE est nommé chef de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 mai 2013.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 10 juillet 2012.

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président*

O. SKOOG

---

<sup>(1)</sup> JO L 123 du 19.5.2010, p. 4.